

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [92] (2004)  
**Heft:** 1480

**Artikel:** Interdire le voile à l'école, une bonne idée ?  
**Autor:** Marino, Marta / Rudolph, Suzanne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-282686>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

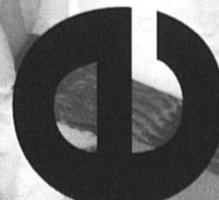
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Interdire le voile à l'école, une bonne idée ?

La France vient d'adopter un projet de loi interdisant «le port de signes religieux ostensibles» à l'école publique. Cela signifie donc pour les musulmanes l'interdiction de porter le voile. Atteinte à la liberté individuelle ? Banissement de l'utilisation du voile comme étandard politique en milieu scolaire ? «Libération» des jeunes musulmanes ? Provocation inutile à l'égard d'une communauté ? Deux féministes, deux opinions.

**abonnez-vous : 65 fr.  
pour recevoir l'*émilie***

*l'émilie* chez vous pendant un an (10 numéros) ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai



nom  
prénom  
adresse  
NAP  
localité

AVS, chômage:	52 fr.
Jeunes de moins de 25 ans : (avec copie d'une carte de légitimation)	52 fr.
Abonnement de soutien :	dès 100 fr.
Etranger :	70 fr.

A retourner à : *l'émilie*, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)

## Pour

«Devrons-nous ensuite accepter le retrait des jeunes musulmanes des cours de natation ou de gym?»

Marta Marino, bibliothécaire

## Contre

«J'ai peur qu'en dernière analyse, ce soit les jeunes musulmanes qui en paient la tribut.»

Suzanne Rudolph, étudiante

Je trouve qu'il est tout à fait normal d'interdire le voile à l'école publique. Il est normal de ne pas mettre en avant des signes clairement religieux, surtout dans le contexte actuel où les sensibilités sont à fleur de peau. D'ailleurs, je trouve tout aussi normal et souhaitable l'interdiction pratiquée dans certains établissements scolaires des marques de vêtements visibles. Cela gomme des différences sociales qui peuvent conduire à des conflits inutiles et qui n'ont rien à voir avec l'apprentissage scolaire.

Par cette interdiction, le gouvernement français émet un signal clair: en France, à l'école laïque, les femmes ne se voilent pas. Si nous acceptons le port du voile à l'école, devrons-nous ensuite accepter le retrait des jeunes musulmanes des cours de natation ou de gym ou encore des voyages de classe ? Où tracerons-nous la limite ? Empêcher le port du voile à l'école ne remet en cause nullement la religion musulmane, simplement on indique clairement que l'école laïque n'est pas un lieu de promotion politique ou religieuse.

Enfin, on dit que les musulmanes «choisissent» le voile, mais non seulement on sait que dans les pays musulmans, des groupes de femmes risquent leur vie pour combattre le port du voile, mais dans les manifestations «pro-voile» qui ont précédé l'adoption de la loi, les femmes brandissant des pancartes «c'est mon choix» étaient encerclées d'hommes musulmans qui répondaient à leur place aux questions des médias quant aux raisons de leur choix. \*

A mon avis, la loi passée en France peut avoir des effets contre-productifs. Je ne serais pas étonnée que de plus en plus de jeunes filles musulmanes soient retirées des établissements scolaires laïcs pour être inscrites dans des écoles islamiques. Voire pire, qu'elles soient simplement retirées de l'école. Par cette mesure, j'ai l'impression que le gouvernement jette de l'huile sur le feu dans un contexte des plus sensibles et contribue ainsi à alimenter les frictions entre les différentes communautés en France. J'ai peur qu'en dernière analyse, ce soit les jeunes musulmanes qui soient les otages de ces conflits et que se soient elles qui en paient le tribut.

Ce n'est pas parce qu'on interdit le port du voile à l'école qu'on sert pour autant les intérêts de la liberté, de la diversité et à fortiori des femmes. Au contraire, on semble vouloir gommer les différences et ce n'est certainement pas en réglementant la façon de s'habiller qu'on réduira le racisme et les préjugés de toute sorte.

Bien sûr, des jeunes filles sont incitées, voire contraintes, à porter le voile, mais ce n'est pas en les contraignant à l'enlever qu'on respecte davantage leur liberté de choix. Dans un cas, il s'agit d'une pression exercée par la communauté ou la famille et dans l'autre, il s'agit d'une autre pression, mais celle-ci est exercée par l'Etat. Dans de nombreux autres pays multiculturels, une telle interdiction serait perçue comme une provocation à l'égard de toute une communauté. \*